

Thématique	L'agenda 21 et la promotion de la gouvernance locale
Date	20/03/2009
Lieu	Grande salle des conférences de la préfecture de Salé
Nombre de participants	24 participants y compris 8 femmes

Le thème de la table ronde organisée dans la grande salle des conférences de Salé s'intitule autour de l'agenda 21 et son rôle majeur dans la promotion de la gouvernance locale, et ce, à travers des études de cas illustrant des expériences de son application dans différents contextes (Tétouan, salé..) ainsi que les moyens et pistes de sa mise en œuvre comme un moyen d'instauration d'un développement durable et global qui intègre le socio-économique, le culturel et l'environnemental.

Le programme de la table ronde était comme suit :

- Mot d'ouverture du gouverneur de la préfecture de Salé sur le rôle primordial de l'agenda 21 sur la promotion de la gouvernance locale à différents échelons.
- Intervention de M. Mohammed EL FETTOUHI sur l'expérience de l'agenda 21 à Tétouan ainsi que les conditions d'application et de mise en place de l'agenda 21 au niveau d'une collectivité locale.
- Intervention sur l'agenda 21 et les problèmes d'environnement (illustration du cas de Tétouan).
- Intervention des différents participants sur le rôle des associations comme acteurs inévitables dans l'instauration de l'agenda 21.

Recommandations/conclusions :

- La nécessité d'avoir recours à des expériences dans l'exploitation des ressources naturelles pour la prise en considération des points sensibles dans d'autres initiatives.
- La nécessité de se poser la question suivante avant de concevoir une stratégie pour l'application de l'agenda 21 « qui va faire cette stratégie, pourquoi et comment ».
- La coordination entre les acteurs de la société civile pour aborder les problématiques clés de développement de la ville et la lutte contre les aspects de sous-développement au niveau des territoires ;
- Les associations doivent être bien orientées surtout dans les thèmes des séances de formation et de sensibilisation et doivent avoir des mécanismes de capitalisation des différentes actions dont elles bénéficient.
- L'acteur public et notamment politique n'a pas montré pour l'instant une initiative concrète pour appliquer la philosophie de l'agenda 21 dans ses différentes étapes ;

